

### Les implantations *offshores* : des refuges sûrs pour les « pirates » des jeux d'argent

Dans le monde entier, les jeux d'argent sont réglementés, notamment pour juguler les menaces que constituent la dépendance au jeu, le blanchiment d'argent ou la fraude. En règle générale, tout opérateur de jeux d'argent doit détenir une **licence** ou une **concession**. Ces dernières imposent de lutter contre le jeu excessif et prévoient une importante taxation ou l'obligation de distribuer tous les bénéfices à des causes d'utilité publique.

Les recettes (fiscales) obtenues par le biais des jeux d'argent sont, en principe, reversées au **bien commun**, souvent au sport et/ou à l'Etat, mais dans tous les cas à la communauté à laquelle les joueurs appartiennent. Les recettes générées en Allemagne, par exemple, sont en grande partie destinées au sport ; celles générées en Suisse vont à l'AVS en ce qui concerne les casinos ou à des projets culturels, sociaux, sportifs ou environnementaux en ce qui concerne les loteries.

Jusqu'il y a peu, les frontières des Etats étaient respectées et les mécanismes de redistribution à l'intérieur d'un pays fonctionnaient normalement. Or, avec l'avènement d'Internet, certains opérateurs ne respectent plus les frontières. Des territoires *offshores*, tels que Gibraltar, Malte, Antigua ou les Bermudes accordent des licences à des opérateurs de jeux d'argent, leur conférant une protection légale pour leurs activités dans le monde entier, du moins en Europe. Généralement, les sociétés domiciliées dans ces territoires *offshores* opèrent **illégalement** en Suisse comme dans de nombreux autres pays ; elles profitent ainsi d'avantages indéniables par rapport aux opérateurs légaux qui respectent, eux, les contraintes imposées.

### Au fond, quel est le problème ?

Lorsque l'exploitation des jeux d'argent sur Internet n'est pas contrôlée, les dangers liés à la **dépendance**, au **blanchiment d'argent** et aux **fraudes** deviennent particulièrement aigus et menaçants. Il existe des milliers de sites Internet proposant des jeux d'argent. Une grande majorité d'entre eux ne sont ni sérieux, ni fiables ; ils font miroiter des gains mensongers ou escroquent les joueurs. Aucune mesure efficace de prévention du jeu excessif n'est appliquée, bien au contraire. L'anonymat, l'absence de limites spatio-temporelles ainsi que les grandes possibilités de créations graphiques et sonores qu'offre Internet augmentent considérablement les dangers qui pèsent sur les joueurs vulnérables. Il est en outre connu et avéré que les jeux d'argent sur Internet constituent un levier important du blanchiment d'argent.

L'offre illégale sur Internet a également pour effet de **diminuer les moyens mis à disposition de l'utilité publique** par les opérateurs de jeux « traditionnels ». Les sommes qui partent à l'étranger ne cessent de croître. Elles vont principalement dans les poches des propriétaires des sociétés de jeux sur Internet. Comme celles-ci ne remplissent aucune contrainte (pas de déduction de l'impôt anticipé sur les gains des paris sportifs par exemple), il s'ensuit une véritable distorsion de concurrence au préjudice des opérateurs légaux.

## Quelles démarches pourraient être entreprises pour enrayer ce problème ?

Si l'on veut garantir **en faveur du bien commun** les bénéfices des loteries, paris sportifs et des casinos, qui s'élèvent en Suisse à **près d'un milliard de francs par an**, il faut absolument endiguer et restreindre au maximum l'offre illégale de jeux d'argent sur Internet. Si celle-ci n'est pas fortement combattue, l'attribution de concessions pour l'exploitation de jeux « autorisés » sur Internet ne règlera pas le problème. En effet, personne ne se portera candidat pour une concession fortement taxée et soumise à toute une série de contraintes, si, dans le même temps, il est possible de proposer des jeux de casino et des paris sportifs sans contrôle et à très faible imposition via des implantations *offshores*.

Des pays comme les Etats-Unis, la Norvège, l'Italie et la France ont pris des mesures qui restreignent notablement le jeu illégal. La plupart des autres pays européens suivent le mouvement. La mesure la plus efficace est le **blocage des transactions financières** des sites Internet concernés. Il est également possible de bloquer les adresses IP des opérateurs illégaux (l'Italie en a bloquées, à ce jour, plus de 2'500). A cette panoplie de mesures s'ajoute bien souvent l'interdiction de toute publicité de la part des opérateurs non autorisés.

**En Suisse, la future loi sur les jeux d'argent** comprendra un chapitre concernant l'offre proposée par le canal d'Internet. Cette réglementation, pour être efficace, devra privilégier l'activité des sociétés de loterie autorisées et des maisons de jeu au bénéfice d'une concession en Suisse.